



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 Septembre 2011

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre – **BENY – SUR-MER** : DELALANDE Hubert,
MAUGER Nathalie – **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, LAVISSE
Aurélie - **COULOMBS** : HIMBAUT Régis, LEDORNAT Cédric - **CREULLY** : BERON
Jean-Paul – **CULLY** : de SEZE Jean-Charles, COLLIN Jean-François - **FONTAINE-
HENRY** : Philippe CAILLERE – **LANTHEUIL** : LEU Gérard, BEAU Frédéric -
MARTRAGNY : BOURDON Thierry, LAURENT Philippe - **REVIERS** : GUERIN Daniel,
FRAS Laurence – **THAON** : MAURY Richard, ISABEL Jean-Pierre - **TIERCEVILLE** :
BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky, JULIEN
Yves.

Représentés :

CREULLY : LEVERT Roger – **AMBLIE** : LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine.

Excusés :

FONTAINE-HENRY : PICHARD Brigitte - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse, DAIREAUX
Alain.

Absents :

SAINT GABRIEL BRECY : FAUCHIER-DELAVIGNE Jean, FERAL Pierre.

Secrétaire de séance : JULIEN Yves.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Décisions modificatives
2. Emprunt pour les travaux de voirie
3. Point sur la rentrée
4. Calendrier des travaux de Voirie 2011
5. Questions diverses et échanges

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte rendu du conseil communautaire des 11 et 27 Juillet 2011.

Il avait été annoncé une intervention de Dominique BARRAUX dans une prochaine séance. Sa campagne de sensibilisation aux dons d'organes se faisant au travers des compétitions sportives pratiquées par des athlètes transplantés, une présentation au sein de la commission Culture, Sport, Loisirs a été jugée plus appropriée.

1. DECISIONS MODIFICATIVES N°1 :

Le Président expose qu'il est nécessaire de réaliser un certain nombre de dépenses qui n'ont pas été inscrites au budget. Pour ce faire, il propose de prélever les crédits nécessaires de l'article « Dépenses imprévues ». Cette ligne se trouvant en section de fonctionnement, un transfert vers la section d'investissement sera effectué pour alimenter les dépenses d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1

<u>Section de FONCTIONNEMENT</u>		
	dépenses	recettes
6574 - participation ADTLB	2 000,00 €	
023 - virement à la section d'investissement	56 861,00 €	
022 - dépenses imprévues	- 58 861,00 €	
TOTAUX	- €	
<u>section INVESTISSEMENT</u>		
	dépenses	recettes
20415 - fonds concours véhicule Lantheuil	2 886,00 €	
2111 - acquisition terrain - lutte contre les inondations	12 725,00 €	
21735 - panneaux lumineux office de tourisme	12 000,00 €	
21571 - acquisition de véhicules		
complément achat véhicule voirie (épareuse)	21 750,00 €	
véhicule technicien Environnement et SPANC	7 500,00 €	
021 - virement de la section de fonctionnement		56 861,00 €
TOTAUX	56 861,00 €	56 861,00 €

BUDGET SPANC

DECISION MODIFICATIVE N° 1

<u>Section de FONCTIONNEMENT</u>		
-	dépenses	recettes
022 - dépenses imprévues	- 712,00 €	
60632 - fournitures de petit équipement	412,00 €	
60636 - vêtements de travail	100,00 €	
6064 - fournitures administratives	200,00 €	
TOTAUX	- €	- €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, afin d'alimenter les lignes budgétaires où sont affectées les dépenses, le conseil communautaire décide de prendre les décisions modificatives présentées dans le tableau ci-dessus.

2. EMPRUNT DESTINE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE :

Le Président expose que pour financer les travaux de voirie de 2010 et 2011, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 236 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le projet qui lui est présenté et demande à la Caisse d'Epargne l'attribution du prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Type : Prêt à échéances choisies
- Montant : 236 000 € (deux cent trente six mille euros)
- Taux : 4.30 %
- Durée : 15 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Date de versement des fonds : 30/09/2011
- Date de 1^{ère} échéance : 30/10/2011
- Date de 2^{ème} échéance : 30/01/2012
- Taux équivalent : 3.27 %
- Frais de dossiers : 236 €

Les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts seront inscrites chaque année au budget.

Il est précisé qu'un programme pluriannuel de réfection des voies est lancé depuis le début de la mandature. Lorsqu'il sera terminé, le recours à

l'emprunt sera réduit, d'autant que la situation financière de la CdC s'améliore et que nous disposons, à présent, de fonds propres.

3. POINT SUR LA RENTREE :

La rentrée s'est bien déroulée, tant sur le plan pédagogique que technique.

Les effectifs de rentrée :

- 305 élèves répartis dans 12 classes maternelles
- 571 élèves répartis dans 26 classes élémentaires (dont une CLIS de 9 élèves).

Le nombre total des élèves est de 876.

Ces chiffres dépassent les prévisions. L'explication est que celles-ci se basent exclusivement sur les naissances sans tenir compte des déplacements des populations. Avec une moyenne de 23 élèves par classe, la CdC se situe en dessous de la moyenne départementale qui est de 25 élèves par classe.

A Creully, une classe élémentaire a ouvert et une classe maternelle a fermé. Ainsi, le groupe scolaire de Creully dispose de moyens supplémentaires en ATSEM puisque, malgré cette fermeture, leur nombre a été maintenu (une ATSEM à temps complet par classe). La même politique a été adoptée à Coulombs où, en raison de la création d'une classe mixte (CP + Grande Section), un poste d'ATSEM a été créé pour trois demi journées hebdomadaires.

Les travaux :

La plupart des travaux demandés dans les écoles ont été réalisés. Les Maires qui s'y sont investis en sont remerciés. Seul, pour des raisons techniques et de météo, le marquage de la cour de l'école maternelle de Creully et de l'école élémentaire de Fontaine-Henry est différé au prochain trimestre scolaire. Le matériel informatique demandé a été installé.

Restauration scolaire :

- ✓ La construction du restaurant scolaire de Thaon est terminée. Il accueillera les enfants à partir de cette rentrée.
La salle de déshabillage du restaurant scolaire de Creully sera mise en place au cours du premier trimestre.
- ✓ Afin de préparer la rentrée, la commission des restaurants scolaires s'est réunie avec la société API Restauration, dont la prestation est reconduite pour une période de trois ans.

Construction des groupes scolaires :

- R.P.I. de Lantheuil : le clôt et le couvert étaient terminés, comme prévu, le 31 juillet.
- Futur groupe scolaire de Coulombs : comme annoncé en conseil communautaire du 11 Juillet 2011, une démarche a été menée auprès de Maître BOISSET pour faire une proposition d'achat du terrain d'assiette du futur groupe scolaire de Coulombs de 40 000 €. Les propriétaires ont donné leur accord.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions, le conseil communautaire autorise le Président à signer, devant Maître BOISSET, Notaire à Bretteville l'Orgueilleuse, un compromis de vente du terrain situé en bordure de la RD 126, à Coulombs, d'une surface de 5 300 m² pour la partie destinée au bâtiment et de 4 700 m² pour la partie destinée aux espaces verts, sous la condition suspensive du caractère constructible de ce terrain tel qu'il sera défini dans le PLU de la commune, lorsque celui-ci aura été approuvé par arrêté préfectoral.

Le SCOT Bessin estimant ce projet trop excentré au regard des exigences d'économie d'espace et, de surcroît, n'étant pas en possession de tous les éléments lui permettant de se prononcer, s'est montré réservé.

Il semble au conseil qu'une implantation dans le centre du bourg n'est pas judicieuse parce qu'elle poserait les problèmes de sécurité et de stationnement que nous connaissons actuellement.

Les rythmes scolaires :

Le conseil communautaire a pris connaissance du rapport de la conférence nationale sur les rythmes scolaires. Des mesures y sont préconisées pour des rythmes plus équilibrés. En voici la teneur concernant l'enseignement du primaire :

- Une amplitude journalière de 7 heures avec une limitation de la durée totale des cours à 5 heures.
- Un accompagnement éducatif pour tous, à raison de 2 heures journalières (la question se pose de sa prise en charge).
- Une demi journée supplémentaire hebdomadaire de trois heures d'enseignement (le mercredi ou le samedi).
- Une année organisée en 38 semaines d'école (au lieu de 36 actuellement) et séquencée en 5 périodes d'enseignement, 4 périodes de petites vacances de 2 semaines chacune, 6 semaines de vacances d'été.

- Une division de la France en 3 zones pour toutes les vacances sauf celles de Noël. Une plage commune est maintenue pour l'ensemble des zones entre le 13 juillet et le 16 août.

Contrairement aux parents, les enseignants seraient globalement favorables à ces mesures qui pourraient être appliquées à la rentrée 2013.

Le passage d'une semaine d'école à 9 demi-journées entraînera un surcoût pour les collectivités organisatrices des services péri scolaires (transport, encadrement des élèves, entretien et gestion des locaux). Une des raisons données par le ministère est la fatigue des enfants. Les membres du conseil s'étonnent de la remise en question d'une organisation instaurée seulement trois ans auparavant.

Transport :

- ✓ Le service du transport scolaire est organisé par la CdC, par convention avec le Conseil général qui subventionne et met des bus à disposition. Cette convention dispose que les enfants hors secteur, ceux des classes maternelles, ceux domiciliés à moins de 2.5 km, et ceux scolarisés dans les établissements privés ne sont pas pris en charge par le Conseil général. Nous assurons néanmoins ces transports, dans la limite des places disponibles, bien que ce service n'entre pas dans nos obligations.
- ✓ Le transport des lycéens n'est plus désormais délégué à une société privée, mais assuré par nos services. Ce qui divise le coût par deux (il était de 30 000 € par an).
- ✓ La personne en charge du transport scolaire, en arrêt de maladie, est actuellement remplacée par le personnel administratif.
- ✓ Il est constaté qu'en divers endroits, la sécurité du passage des bus est mise à mal, en raison des haies non élaguées qui empiètent sur les voies communales. Or, les élus disposent maintenant d'un nouvel outil juridique pour y remédier : l'article 78 de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011 (JO du 18.05.2011). Cette disposition permet aux maires d'élaguer d'office les abords des voies communales, après mise en demeure infructueuse des propriétaires négligents. Ceux-ci auront l'obligation de supporter le coût des travaux réalisés (nouvel article L. 2212.2.1 du code général des collectivités territoriales).

4. CALENDRIER DES TRAVAUX DE VOIRIE 2011 :

Lot 1 : une visite de préparation de chantier a eu lieu avec la SCREG le 9 août dernier. Le plus urgent, le revêtement de la cour de l'école de Thaon, a été réalisé.

Le planning détaillé de la SCREG est fourni en annexe.

Lot 2 : les travaux, par l'entreprise Martragny, débuteront le 10 octobre et dureront six semaines (un planning sera fourni à la fin du mois de septembre).

5. QUESTIONS DIVERSES :

Voirie :

- La livraison de l'épareuse-lamier, prévue au cours de la deuxième quinzaine de septembre, s'accompagnera d'une formation destinée aux deux futurs conducteurs. Le mode de remboursement des frais par les communes utilisatrices de cette machine pourrait être calqué sur celui de la balayeuse. Le tarif (à l'heure et/ou au km) sera débattu au cours d'une prochaine réunion de la commission Voirie. Pour information, l'entreprise Suzanne facture la prestation d'élagage 70 €/heure et, le ramassage cumulé, 110 €/heure.
- Les Maires ont été invités à s'associer à la commande groupée d'une prestation de signalisation horizontale effectuée par une entreprise, dont le coût ne sera pas supérieur à une réalisation en régie. Des devis seront demandés dès réception des réponses.
- La balayeuse, très utilisée, tombe souvent en panne. Il est envisagé de la remplacer sans attendre une réelle dégradation.

La séance est levée à 22 h10.